



DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE DMM 197
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Objet : Avenant n°1 au marché relatif à la climatisation, ventilation et rénovation
des écoles de Garons – LOT 1 ELECTRICITE

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°DE202603A_01 du 31 mars 2026 relative aux délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'attribution du marché n°20260601 à la société CAMARGUE ELECTRICITE pour le lot 1 (électricité) dans le cadre du programme de climatisation, la ventilation et la rénovation des écoles de Garons en date du 07 avril 2026, pour un montant de 75 298,22 € HT,

Considérant que le bureau de contrôle sollicite le remplacement du câblage électrique afin de répondre à la nouvelle norme dans les ERP,

Considérant la nécessité de répondre à cette norme, occasionnant un surcoût de câblage de 499,44 € HT pour l'école maternelle et 727,52 € HT pour l'école élémentaire Jean Monnet, soit un total de 1 226,96 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°1 au marché n°20260601 avec la société CAMARGUE ELECTRICITE pour un montant de 1 226,96 € HT, soit 1 472,35 € TTC.

ARTICLE 2 : les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune.

A Garons, le - 6 JUIL 2026

Yves RODRIGUEZ

Maire de Garons



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°1
MARCHE N°20260601

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE GARONS
HOTEL DE VILLE
30128 GARONS
TEL : 04.49.29.59.00
Courriel : secretariat@garons.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

CAMARGUE ELECTRICITE
270, rue du Mirage
ZAC Mitra
30800 SAINT GILLES

Téléphone : 04.66.29.62.25
Adresse électronique : contact@camargue-electricite.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**TRAVAUX DE CLIMATISATION, VENTILATION ET RENOVATION DES ECOLES DE GARONS
LOT 1 – ELECTRICITE**

■ Date de la notification du marché public : 9 avril 2026

■ Durée d'exécution du marché public : 31 juillet 2026

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 75 298,22 €
- Montant TTC : 90 357,86 €

D - Objet de l'avenant.**■ Motivation de l'avenant**

Compte tenu les préconisations du bureau de contrôle de remplacer le câblage électrique afin de répondre à la nouvelle norme dans les ERP, il est nécessaire de prendre en charge le surcoût de câblage, conformément aux devis de l'entreprise CAMARGUE ELECTRICITE n°EL2709 et n°EL2711 :

Prestations en plus-value :

- Ecole élémentaire Jean Monnet : + 727,52 € HT,
- Ecole maternelle Jean Monnet : + 499,44 € HT.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 1 226,96 €
- Montant TTC : + 1 472,35 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 1,63 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 76 525,18 €
- Montant TTC : 91 830,21 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Garons, le

Signature

(Par délégation du conseil municipal du 31 mars 2026)

Yves RODRIGUEZ



Maire de Garons

N° devis	Date	Code client
EL2709	30/06/2026	CL0292

MAIRIE DE GARONS

GRAND' RUE

30128 GARONS

Date de validité : 30/07/2026

Description	Q.	P.U.	P.T.	T.V.A.
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MONNET GARONS Suite à la demande du bureau de contrôle, remplacement des câbles U1000R2V du projet par des câbles Ccz-s2-d2-a2.	1,00	727,52	727,52	20,00



Nos références Bancaires :
 BIC : SOGEFRPP
 IBAN : FR76 3000 3032 5500 0200 8273 171

Contrat d'assurance décennale n° 1244000 / 001 640430/0 SMA BTP



Acompte de 30% à la commande

% TVA	Base	Montant TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC
20,00%	727,52	145,50	727,52	145,50	873,02
Net à payer					873,02

Cachet et signature précédés de "BON POUR ACCORD"

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 2 500,00 euros - SIRET : 45404131000037

Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur.
 Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues. (Loi du 12 mai 1980).

N° devis	Date	Code client
EL2711	30/06/2026	CL0292

MAIRIE DE GARONS

GRAND' RUE

30128 GARONS

Date de validité : 30/07/2026

Description	Q.	P.U.	P.T.	T.V.A.
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ECOLE MATERNELLE JEAN MONNET GARONS Suite à la demande du bureau de contrôle, remplacement des câbles U1000R2V du projet par des câbles Ccz-s2-d2-a2.	1,00	499,44	499,44	20,00



Nos références Bancaires :
 BIC : SOGEFRPP
 IBAN : FR76 3000 3032 5500 0200 8273 171

Contrat d'assurance décennale n° 1244000 / 001 640430/0 SMA BTP



Acompte de 30% à la commande

%TVA	Base	Montant TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC
20,00%	499,44	99,89	499,44	99,89	599,33
					Net à payer
					599,33

Cachet et signature précédés de "BON POUR ACCORD"

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 2 500,00 euros - SIRET : 45404131000037

Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur.
 Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues. (Loi du 12 mai 1980).